Plan d'exploitation d'alpage

Pourquoi?

Adapter la charge en bétail d'un alpage

charge usuelle ≠ Ch. effective

min 75% - max 110%

Qui?

- Amodiataires - propriétaires d'alpage
- Bureaux externes pour l'expertise

Quand?

- 31 mars : délai demande de subvention à la DGAV (20CHF/PN)
- Eté : expertise terrain
- 30 sept. : Dépôt de rapport pour prise en compte de la nouvelle charge l'année en cours
- Automne : consultation des services concernés (OGE-biodiv et DGE-forêt)
  → Décision de la nouvelle charge

Comment?

Méthode Interreg

↳ - Expertise terrain : alpage parcouru
  - Recensement des données : clôtures, bassins, périmètre, ...
  - Types de végétation selon :
    - le taux de boisement
    - le recouvrement relatif des différents groupes d'espèces herbacées
    - l'étage bioclimatique (altitude, exposition...)
    - nature de la strate arborescente (résineux - feuillus)
    - (composition de la strate arbustive)

↳ Rédaction du rapport + création cartes

Scanné avec CamScanner

La méthode Interreg en détail

Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien

→ Manuel datant de 2008, mise à jour en cours par Agroscope

→ Utilisé en France, VD, NE et JU

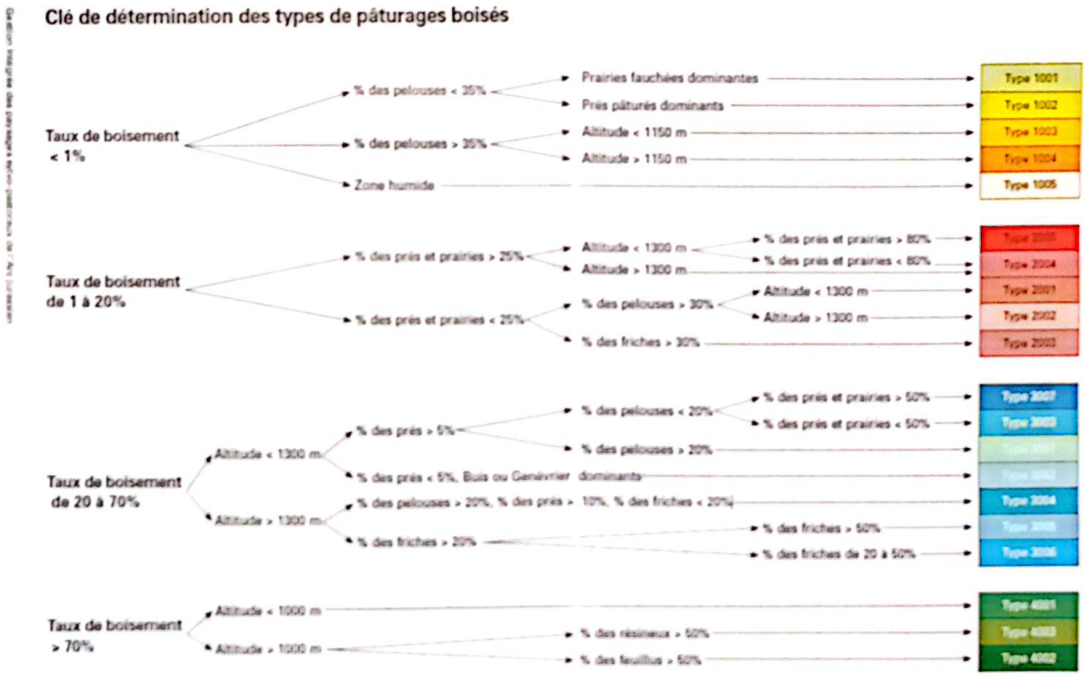

Détermination de la valeur pastorale (VP)

→ Selon l'estimation des recouvrements ø des prairies fauchées, prés pâturés, pelouses et ourlets

↓ altitude

Production fourragère brute

↓ 30% pertes

Production fourragère nette

↓ /15 kg matière sèche

Pâquiers normaux

- Cartes de végétation
- Cartes d'aptitude
- Cartes d'épandage

⚠ Disponibilité en eau

Scanné avec CamScanner